

D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale (les 3 parties) sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

Nous travaillons depuis 3 ans dans le cadre d'un projet "Intensive Programme" Erasmus avec différents partenaires : Espagne, Portugal, Roumanie, Finlande. Cela nous a permis de tisser des liens avec des partenariats qui vont nous permettre de développer les échanges (hors IP) au niveau des stages individuels et collectifs ainsi que/ou des échanges de groupes d'étudiants. Cela concerne les étudiants de la filière BTS Gestion forestière. Dans le cadre de "l'Intensive Programme" les enseignants de la filière sont mobilisés pour encadrer les étudiants, en parallèle, ces personnels sont également incités à participer à des projets de mobilités individuelles notamment afin de préparer ces différents échanges. Nous travaillons sur la possibilité d'élaborer des diplômes conjoints mais ceci est à l'état de réflexion actuellement compte tenu de l'état d'avancement sur la LMD pour les BTSA au Ministère de l'Agriculture.

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme. (max. 2000 caractères)

Langue originale [FR]

L'établissement est inscrit dans le réseau des établissements agricoles publics au travers d'une charte Erasmus. La stratégie de l'établissement par rapport aux actions de coopération internationale est inscrite comme un axe prioritaire dans le Projet d'établissement. Les apprenants et les équipes pédagogiques sont incités à développer les échanges et les envois à l'étranger. Une personne référente a été nommée pour animer le pôle coopération internationale. A noter la création d'une section européenne (anglais) en filière bac professionnel Conduite et Gestion d'une Exploitation Agricole. Elle a pour objet d'encourager et de permettre la mobilité à venir tant chez les jeunes que pour les personnels en général au travers de mobilités collectives et/ou individuelles et/ou de stages collectifs et/ou individuels. A noter également la demande d'un assistant linguistique et d'un SVE "service volontaire européen" qui auront entre autre pour mission d'aider à la promotion, au soutien et à la reconnaissance de la mobilité chez les apprenants et chez les personnels. Plus généralement, notre stratégie s'inscrit dans le cadre du Projet Régional de l'Enseignement Agricole Public (art L811-1 du code Rural). Enfin, l'établissement s'inscrit dans une politique régionale de consortium qui a vu le jour tout récemment.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur*) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

La participation de notre établissement au Programme sur la modernisation a pour objectif de:

- permettre de développer la mobilité des jeunes dans le cadre de leur future insertion professionnelle et ainsi la favoriser,
- enrichir la qualification diplômante par des échanges linguistiques et culturels avec des partenaires étrangers,
- permettre la mise en place des ECTS afin d'améliorer les niveaux de qualification pour former les diplômés dont l'Europe a besoin,
- faire le lien entre l'établissement et les entreprises pour favoriser l'excellence et le développement régional,
- permettre de développer la connaissance de la culture européenne,
- permettre de développer la notion de citoyenneté auprès des jeunes et de la communauté éducative.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)